



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE – RENDU de la séance du 2 février 2009

Etaient présents : Mmes et MM. JACQUIOT Guy, VALLET Martine, COTTIN Jean-Claude, DUBOIS-SEVENIER Danièle, COGNE Michel, BEVAND Monique, COLLETAZ Corinne, CARRICO Paulo, PETIT Christelle, BEJANNIN Daniel, BERSET Patrick, GAMET-HUGONNET Sylvie, CLEMENT Edith, CUISINIER-BOMBOY Catherine, GANEVAL Mathias, NOVAKOSKI Yvan, PEOTTA Alain, DEL CIANCIO Aurélie, PALAZZI Ovidio.

Absent : M. PEOTTA Alain

INFORMATION SUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES RUES

→ Le désamiantage des bâtiments à démolir a été réalisé le jeudi 29 janvier. Les travaux de démolition débutent le mardi 3 février pour une durée de deux semaines. Le bâtiment le plus haut tombera le mardi 10 février vers 20 h.

→ L'avis d'appel d'offres pour les travaux de voirie et d'éclairage public a été publié le 16 janvier, les offres sont à remettre pour le 4 février au plus tard. Du fait de la modification du code des marchés publics par décret du 19 décembre 2008, ce marché a été passé sous forme d'un marché à procédure adaptée (et non plus un appel d'offre ouvert). Les enveloppes seront ouvertes le 4 février puis les négociations avec les candidats auront lieu et la décision d'attribution sera prise le 16 février.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION POUR LA PASSATION DES MARCHES

Le décret du 19 décembre 2008 a modifié les seuils pour les différentes procédures de passation des marchés publics. Le conseil modifie donc la procédure comme suit :

- les marchés inférieurs à 20 000 € HT (au lieu de 4 000 €) peuvent être passés sans publicité) : contacts de plusieurs fournisseurs, choix en fonction du service, de la qualité et du prix par le Maire, les adjoints, le responsable technique ou la secrétaire principale
- marchés compris entre 20 000 et 90 000 € HT : publicité dans un journal habilité, consultation de plusieurs entreprises, choix par le conseil municipal,
- marchés de travaux compris entre 90 000 et 5 150 000 € HT et marché de fournitures et services compris entre 90 000 et 412 000 € HT : montage d'un dossier de consultation avec description détaillée, publicité dans un journal habilité, choix par le conseil municipal
- pour les marchés supérieurs à ces deux seuils : procédure d'appel d'offres selon la réglementation

GARANTIE D'EMPRUNTS :

Logidia acquiert 6 pavillons locatifs (3 maisons doubles) construites par ImmoCar vers le bâtiment Perga, afin de les mettre en location. Pour cela il sollicite une garantie d'emprunt de la part de la commune à hauteur de 80 % des emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations soit la somme de 289 614.40 € pour une durée de 40 ans et la somme de 211 927.20 € pour une durée de 50 ans, tous deux au taux de 4.60 %.

Considérant que les risques de non paiement de la part d'un tel organisme sont faibles le conseil accepte cette garantie d'emprunts.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA C.C.O.

Par délibération du 18 décembre 2008, le conseil communautaire de la communautés de communes d'Oyonnax a été décidé la modification du chapitre II « voirie » des statuts afin d'intégrer dans ses compétences la possibilité d'intervenir sur le domaine autoroutier :

- Pour une participation à la réduction du péage entre les péages de Saint-Martin-du-Fresne et Groissiat pour améliorer la fluidité et la sécurité du trafic sur la départementale 984
- Pour le versement d'une participation financière au Département pour la construction de la déviation de Dortan.

Le conseil approuve l'inscription de la compétence optionnelle complémentaire sollicitée par la CCO.

CONTRAT AVEC VEOLIA

Véolia propose un avenant à la convention pour la location et l'enlèvement de la benne à déchets verts

NOMS DE RUES

A la demande de M. Charreau, vendeur du terrain pour la chemin piétonnier reliant l'Orée du Bois à la rue de la Lésine, ce chemin est dénommé Marie-Joséphine Reydellet

Modification de noms de la rue partant de la route de Talour et desservant les maisons construites par ImmoCar ainsi que les six maisons situées au 160 route de Talour pour précision à la demande des services de distribution du courrier. La rue perpendiculaire à la route de Talour est nommée impasse des écureuils, la rue partant de cette impasse et faisant une boucle dans le nouveau lotissement est nommée rue des Merlettes.

INDEMNITE D'EXERCICE DE MISSIONS DE PREFECTURES

L'IEMP peut être attribuée à tout agent d'une collectivité territoriale sur décision de l'assemblée délibérante et est octroyée en fonction des missions et des responsabilités des agents. Le conseil municipal décide l'octroi de cette indemnité au responsable des services techniques.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU PRIX DE L'EAU

Cette délibération est reportée par besoin de renseignements complémentaires sur la réglementation à solliciter auprès des services de la Sous-Préfecture.

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER DE LA SOCIETE ELIAN

La société ELIAN, basée à Bellignat, entreprend une démarche de régularisation de sa situation administrative du fait de la quantité de colorants et matières plastiques utilisés. Le dossier de mise à l'enquête publique présentant les modalités d'exploitations, de stockage, d'élimination des déchets, etc. n'appelle aucune observation de la part du conseil.

SERVICE DUOBUS

Le transport vers Oyonnax pour la marché du jeudi, existant sur Groissiat est prolongé à Martignat (arrêt vers le lavoir, rue du chemin de fer) à partir du jeudi 5 février pour une période d'essai de un an. Un état de l'utilisation de cette ligne par les habitants sera ensuite fait afin de voir si l'expérience est prolongée. Le coût estimatif pour la commune est de 15 000 € environ.

CONVENTIONS AVEC SIEA

Dans le cadre des travaux d'aménagement des rues du commerce, des peupliers et de leurs abords la commune confie au Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain la réalisation des travaux d'éclairage public et de mise en valeur par l'éclairage public de la fontaine. La dépense prévisionnelle est de :

- 108 000 € pour l'éclairage avec une participation communale de 62 710.44 €
- 3 000 € pour l'éclairage de la fontaine avec une participation communale de 1 030.52 €.

QUESTIONS DIVERSES :

→ Du matériel a été acheté pour les pompiers, une partie de ce matériel peut bénéficier d'une participation financière de la part du SDIS. Le conseil sollicite une subvention pour l'achat de matériel de sécurité et de pompes d'un montant de 2 239 €.

→ M. Jantet a obtenu un permis pour construire une maison sur un terrain situé à Evron au nord du hangar de M. Peisson et au sud de la rue de la Tresserie. Pour accéder à sa parcelle il demande la réouverture de la desserte existante vers le hangar de M. Peisson. Le conseil accepte de participer à hauteur de 50 % du coût des travaux pour l'ouverture de cette desserte, en précisant que ceci reste une desserte qui ne sera ni goudronnée ni déneigée.

→ La commune a acheté la balayeuse de la communauté de communes du lac de Nantua, pour la somme de 5 000 €. Ce sont donc les employés communaux qui assureront l'entretien des rues et places avec ce matériel.

OPERATION « CŒUR DE VILLAGE »

Cet objet est reporté en fin de réunion du fait de la projection de plans.

Dans l'état actuel de l'aménagement du « cœur de village » la commune est redevable de la somme de 230 000 € à Novade, mandataire pour cette opération. Il faut maintenant faire un choix pour la suite de l'aménagement de cet espace.

Plusieurs projets pour l'aménagement de la partie disponible de cette zone ont été proposés par Novade :

- Scénario 1 : 2 bâtiments collectifs R + 2 (rez-de-chaussée et 2 étages), pour un total de 39 logements, avec un commerce → à charge pour la commune environ 220 000 €
- Scénario 2 : 1 bâtiment R+2 dans la zone la plus proche de l'école, 5 maisons de ville en face des commerces et un commerce près du rond-point
- Scénario 3 : 1 bâtiment collectif R+2 dans la zone la plus proche de l'école, 5 maisons de ville en face des commerces et un bâtiment R+2 accolé à la dernière maison de la grande rue et aux maisons de ville avec un commerce et 6 logements. → à charge de la commune environ 230 000 €
- Scénario 4 : 5 maisons de ville en face des commerces et 6 dans la zone vers l'école et un commerce près du rond-point → à charge de la commune environ 400 000 €.

Dans tous les cas il est prévu un garage et une place de parkings pour chacun des logements, plus d'autres places de parkings pour les personnes se rendant dans les commerces.

La commune devra aménager la partie voirie (rue, trottoirs, parkings) et les espaces verts.

Lorsque le choix de l'aménagement sera arrêté une étude plus précise sera faite par Novade. La réalisation et le financement se feront sur 2 ou 3 ans.

Les conseillers sont invités à réfléchir à ces projets. Le choix du projet à étudier plus précisément sera fait à la prochaine réunion, le 16 février.

La séance est levée à 21 h 00.

Martignat, le 5 février 2009

Guy Jacquot, Maire

Les délibérations afférentes à cette réunion peuvent être consultées en mairie pendant les heures de permanence.
--